

DECISION DU MAIRE
N°03/2022

**ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX (MAPA) POUR LA RENOVATION DU QUARTZ
LOT 7**

Le Maire de la commune de LE SEQUESTRE

Vu la délibération municipale en date du 28 septembre 2020 portant sur les délégations consenties au maire

Vu la décision du maire n°01/2022 déclarant le lot 7 infructueux

Vu la décision du maire n°02/2022 d'attribution des lots 1 à 6 et 8 à 10

Considérant l'unique offre transmise pour le lot 7 suite à la consultation directe des entreprises

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** le lot 7 de la consultation relative à la rénovation du Quartz, à l'entreprise ci-dessous :

- lot n°7 – Menuiseries intérieures : EURL ESCRIVE Xavier - domiciliée 24 avenue de la Martelle 81150 TERSSAC - pour un montant de 14 458.54 € HT

Fait à Le Séquestre, le 24 mai 2022

Le Maire,

Gérard POUJADE

